

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/468 du 8/04/85
Portant nomination de l'Adjudant
MOULARI Marcel en qualité de Directeur
Régional du Commerce dans la Bouenza.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu:

DECRETE:

ARTICLE 1ER. - L'Adjudant MOULARI Marcel, est nommé Directeur
Régional du Commerce dans la Bouenza.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par Le Premier Ministre;
Le Ministre du Commerce et
de la Consommation;



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget;



Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique, et de
la Prévoyance Sociale,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

